



## PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion du 4 mai 2017

Délibération PNMEPMO\_2017\_34

### Approbation du compte-rendu du conseil de gestion du 9 février 2017

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33, R. 334-34 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter préfectoral modificatif 96/2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale adopté au conseil de gestion du 10 décembre 2015, et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 24 février 2016,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

**Le conseil de gestion adopte la décision suivante :**

#### **Article 1 :**

**Le conseil de gestion approuve, sous réserve d'ajouter les propos de Mme DUHAMEL sur le Maintien d'un dispositif S-Able et le Maintien d'un brise-lames expérimental, le compte-rendu ci-annexé du bureau du conseil de gestion du 9 février 2017.**

#### **Article 2 :**

Le directeur de l'Agence Française pour la Biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

**Le 9 février 2017,**

**Le président du conseil de gestion**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a long horizontal stroke and a small flourish at the end.

**Dominique GODEFROY**





## PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion  
Séance du 9 février 2017  
Wimille

### RELEVÉ DE DÉCISIONS

#### Présents :

- Les commissaires du gouvernement :
  - o M. Jean-Guillaume LOUARN, chef du bureau « gouvernance/environnement marin » à la Préfecture maritime de la Manche et de mer du Nord, commissaire du gouvernement
  - o M. Benoit LEMAIRE, sous-préfet d'Abbeville
- 40 membres du conseil de gestion présents ou représentés (sur 60 membres)

La liste des membres présents est détaillée en annexe. Le quorum, fixé à 30 membres présents ou représentés, est atteint.

La réunion est introduite par M. Godefroy, Président du Conseil de Gestion.

#### **Point sur les nouveaux représentants et les nouvelles structures :**

- o La CCMTO devient la CA2BM (Communauté d'agglomération des 2 baies du Montreuillois) : Titulaires = M. Fasquelle et M. Dachicourt. 2 nouveaux suppléants = M. Callewaert, Maire de Camiers et M. Vilcot, Maire de Groffliers. Nous sommes en attente de recevoir les démissions et les nouvelles délibérations.
- o La CC Authie-Maye devient la communauté d'agglomération Ponthieu-Marquenterre : dans l'attente des élections.
- o Armateurs de France : Le Titulaire change. Nous sommes en attente de recevoir la démission et nouvelle délibération.
- o Les 2 CCI ont fusionné pour créer la CCI Littoral Hauts-de-France : L'un des 2 nouveaux titulaires est Francis Leroy. Nous sommes en attente de recevoir les démissions et les nouvelles délibérations.

Mme Roncin, Vice-présidente représentant les organisations professionnelles, informe qu'il y aura des élections le 11 mars au sein du CRPMEM.

- ➔ M. Fasquel, Directeur délégué du Parc, rappelle que les nouvelles délibérations doivent être transmises à l'assistante de direction du Parc afin d'actualiser le nouvel arrêté inter-préfectoral par les commissaires du gouvernement.

#### **Point d'information sur l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité) :**

M. le Président rappelle que l'AFB s'est mise en place en début d'année avec quelques difficultés dans l'organisation et que les Parcs ne sont plus représentés au conseil d'administration de l'AFB. Il regrette qu'il n'y ait pas eu le renouvellement de l'ensemble des décrets de délégation de signature.

#### **Mots d'accueils de Mme Leveugle (conseil départemental du Pas-de-Calais) et de M. Mortreux (Directeur du Grand Site de France des 2 Caps) :**

Mme Leveugle se réjouit que le Département accueille le conseil de gestion et souhaite des échanges fructueux lors de la matinée.

M. Mortreux informe que le Parc naturel marin a été intégré au comité de pilotage. Il invite les membres du conseil de gestion à découvrir la signalétique du site après le déjeuner.



- A3 – qualité de l'eau et sédiments – animateur M. Ruellet (sem 21)
- A4 – paysage – animateur M. Ruellet (sem 21)
- A5 – écosociosystémique – animateurs MM. Godefroy et M. Fasquel (en début juin)

M. Rapin, Vice-président et représentant les collectivités territoriales, pense qu'il faut échanger sur la problématique du cormoran dans l'atelier (A1). Mme Roncin fait remarquer l'absence des coquillages dans l'atelier (A2).

- ➔ M. Fasquel propose d'ajouter ces deux points. Il précise que l'équipe technique va préparer l'analyse de l'étude d'impact (1200 pages). Le rôle des animateurs sera bien entendu d'animer mais également de s'assurer que le compte-rendu reste fidèle aux échanges. Les participants valideront leurs interventions dans les comptes-rendus. Une discussion collective aura lieu avant le vote du conseil de gestion le 28 septembre.

M. le Président indique que les contributions sont à faire remonter à l'équipe du Parc.

M. Fasquel précise que des échanges avec la préfecture maritime ont eu lieu sur l'aspect confidentiel des éléments à produire. Le Parc va probablement exprimer des remarques, demander des compléments voire amender l'étude d'impact avant qu'elle soit soumise à l'avis du public. Par conséquent l'étude d'impact initiale doit rester confidentielle car la version qui sera versée à l'enquête publique aura très probablement évoluée.

M. le Président rappelle qu'il s'agit d'un avis conforme.

M. Becquet, CRPME Normandie, demande ce qu'on entend par « *donner un avis conforme* » et s'il est possible de ne pas remettre l'avis conforme ?

- ➔ M. le Président précise que l'avis conforme est opposable.
- ➔ M. Florin précise que c'est un avis auquel le destinataire doit se conformer sinon c'est un avis simple.

M. Lemaire, Commissaire du Gouvernement, apporte quelques précisions et approuve le fait que les études soient mises à disposition de manière à informer les membres du conseil de gestion. Il pense que la seule façon de traiter ce type de projet est d'être totalement transparent et que l'avis rendu devra être extrêmement argumenté. L'avis conforme implique une grande rigueur partenariale.

M. Montassine estime que le Parc a intérêt à présenter toute la genèse de ce dossier et que l'ensemble des travaux soient étayés. Il déplore que l'Etat n'a pas tenu compte de demandes des comités régionaux des pêches lorsqu'ils ont écrit au ministère pour exprimer le fait qu'il ne fallait pas relancer ce périmètre là.

- ➔ M. le Président répond que toutes les contributions sont les bienvenues et qu'il n'attend pas que les conclusions de l'étude du consortium.

## **5- Signalétique de sensibilisation et routière**

---

En introduction, M. Fasquel explique que plusieurs membres du conseil de gestion ont exprimé leur volonté d'engager une réflexion commune sur le thème de la signalétique. Il précise que l'objectif est de réfléchir à une démarche collective puis d'organiser une mise en œuvre locale par secteur qui pourrait se traduire par à un appel à projet du Parc naturel marin.

Mme Viera, chargée de mission communication et sensibilisation, présente cette réflexion menée à l'échelle des parcs marins. Elle a répertorié 3 volets :

- La signalétique routière pour une meilleure visibilité du PNM et un ancrage territoriale ;
- La signalétique de sensibilisation (qui a commencé à se mettre en place dans le cadre du Life pêche à pieds de loisirs sur les sites expérimentaux) ;
- La signalétique de sensibilisation et d'interprétation pour la mise en place de panneaux dans des sites emblématiques.

M. Dachicourt, représentant de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois, regrette qu'il n'y ait pas de panneaux relatifs à la pêche à pied de loisir (prévus pour le moment sur les sites expérimentaux dans le cadre du programme Life pêche à pied) dans tous les sites d'accès car il estime que les gens ont besoin d'être informés.

- ➔ M. Fasquel répond que les panneaux Life Pêche à Pied, installés pour le moment sur les sites d'expérimentation, couvriront tous les accès aux sites de pêche à pied, avec l'accord des communes concernées. Pour la signalétique de découverte, il souhaite valider collectivement une charte graphique et propose de réfléchir à des options plus modernes comme des applications mobiles (Smartphone).

M. Hoeblich, Personnalité qualifiée au titre des sciences humaines et sociales, fait remarquer qu'il serait judicieux d'installer un panneau depuis l'A16 partie Est vers le carrefour autoroute A28 sachant qu'il y a une population en provenance de Paris et de l'Est de la France qui emprunte cette route.

- ➔ M. Fasquel répond que c'est typiquement ce type de proposition qui est attendue dans les groupes de travail.

Mme Roncin souhaite qu'il ait une localisation précise de certains panneaux et fait référence aux panneaux Life pêche à pieds placés à des endroits inopportuns.

Mme Paporé fait remarquer que les grands sites sont souvent liés à des classements au titre des paysages qui interdisent toute modification. Elle demande si l'implantation de ces panneaux dans ce cadre là peut s'imaginer ? Elle propose un panneau sur le ramassage des galets sur la zone de Cayeux-sur-Mer sachant qu'il s'agit d'un site classé au titre des paysages.

- ➔ M. Fasquel répond qu'il y a un état des lieux précis effectué. Il s'agit d'avoir une réflexion collective. L'idée étant de remplacer des panneaux déjà existants, de repenser l'implantation de ces panneaux. Il pense qu'il est fondamental de travailler sur la bonne intégration paysagère des panneaux en lien avec les acteurs locaux concernés (Grands sites de France, collectivités locales, conservatoire du littoral, services de l'Etat...) dans le respect de la loi sur l'affichage et la publicité.

M. Montassine explique que pour ne pas multiplier tous les supports, qui sont nécessaires, il faut bien réfléchir en amont aux messages que l'on souhaite faire passer. Il cite l'exemple de la pêche de loisir, de la crevette grise car ce type de pêche fait partie du patrimoine au même titre que la pêche aux moules.

- ➔ M. le Président répond que les projets seront soumis au conseil lorsque le groupe de travail aura formalisé des propositions par site. Le but étant de ne rien oublier mais sans alourdir. Il salue la qualité des panneaux du Grand Site de France des 2 Caps, ces derniers étant complets. Il rappelle que la dimension pédagogique du Parc fait partie de ses grandes orientations.

Mme Leveugle, représentante du Conseil Départemental 62, rappelle l'enjeu d'informer sans dénaturer le paysage avec des supports pédagogiques ou des panneaux publicitaires. Elle demande si les panneaux du Life Pêche à Pieds installés ont induit une augmentation de l'activité de pêche de loisir ?

- ➔ M. Fasquel répond que l'implantation des panneaux étant assez récente, il est difficile de quantifier une évolution des activités de pêche. Lors des marées où des personnes seront interviewées pour connaître les impacts, le projet a quantifié, le nombre de pêcheurs mais il a également permis d'évaluer le niveau de connaissance des pêcheurs à pied de la réglementation : donc c'est une approche quantitative mais aussi qualitative. Les données ont été présentées lors d'un colloque de restitution à Boulogne-sur-Mer, fin 2016. Enfin le programme permet d'informer et de sensibiliser en direct et en complément des panneaux, qui contiennent un pictogramme qui indique si le site est ouvert ou fermé et rappelle la réglementation sur les tailles et les quantités par espèce.

M. Lemaire, sous-préfet d'Abbeville, se dit être preneur des résultats de cette réflexion et salue cette initiative.

M. Baillet, Maire de Fort-Mahon-Plage, conseille de ne pas mettre trop de panneaux mais de bien cibler leur implantation et propose de s'inspirer de ceux installés par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand littoral Picard. Il pense que les gens sont surtout intéressés par les photos et les explications sur ce que l'on peut pêcher, à quelle période et pourquoi on peut le faire.

M. Dachicourt ajoute qu'il y a déjà des panneaux obligatoires avec des arrêtés que personne ne lit. L'idée des pastilles est très positive. En Baie d'Authie, il y a aussi toute la problématique des phoques avec des gens qui marchent n'importe où. De bonnes explications sont nécessaires. Il ajoute que les gens ont plus tendance à regarder le panneau lorsqu'il est à plat (exemple celui du Grand Site de France des 2 Caps).

M. Mortreux souligne qu'il y a souvent plusieurs intervenants par site (PNM, conservatoire du Littoral, Eden 62...). Il considère qu'il ne faut pas multiplier les panneaux d'information et de sensibilisation et que les implantations doivent se réaliser en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

M. Joliveau, représentant du Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais, souscrit et ajoute une couche à la multitude des intervenants. Il cite les panneaux de la Fédération Française de Vol Libre qui a eu une démarche positive (Kite Surf/Cayeux). Il demande que soit incluse l'intégralité des pratiquants qui ont déjà eu une démarche d'information.

Mme Poupard, Autorité portuaire du port de Boulogne-sur-Mer, demande si des financements seront sollicités au niveau de la Région Hauts-de-France ? Elle pense que la Région sera moins enclin à financer des panneaux d'entrées de villes que ceux qui ont vocation à valoriser les sites et les activités socio-économiques.

## 6- Demandes d'avis

---

- **Maintien d'un dispositif S-Able et son rehaussement en baie d'Authie et Maintien d'un brise-lames expérimental ainsi que son prolongement et son doublement.**

Mme Foureau, Conservatoire du Littoral, fait remarquer que l'étude d'impact et d'incidences ne concerne que l'estran et que la zone terrestre au droit du dispositif n'a pas été prise en compte. Or elle explique qu'un voisin a alerté le conservatoire suite à des envols de sable important susceptible d'impacter les habitats (classé N2000 sur la partie terrestre).

- ➔ M. Dachicourt répond que c'est le but recherché. Le but de l'opération est de stabiliser une plage d'envol de façon à engraisser le cordon dunaire vers le bois de sapin. Le filet a été posé au démarrage dans le sable. Puis l'Authie est venue au droit et il n'y avait plus de plage d'envol pour aller au fond du bois de sapin. Il restait une marge de 40 cm d'hauteur. Donc le but est de recréer une plage d'envol.

M. le Président précise que le Conservatoire souhaite avoir un suivi de cet envol de sable.

- ➔ M. Dachicourt répond qu'il y a des relevés topographiques.
- ➔ Mme Fourreau répond que le Conservatoire souhaite, en complément du suivi topographique du haut de plage, un suivi du sable qui se dépose dans l'espace rétro littoral. Il s'agit d'un complément d'informations.

Mme Duhamel fait remarquer :

- que les données dans les études d'incidences Natura 2000 sur les végétations et la flore étaient anciennes et seulement bibliographiques (étude de 1997), sous forme de listes à la « Prévert » en grande partie inadaptées au contexte et à la localisation du projet (liste des végétations des arrières-dunes ou des prés salés situés à plusieurs centaines de mètres, au cœur de la baie, par exemple), sans inventaires de terrain spécifique de la zone concernée par les travaux, localisée en haut d'estran, et de sa périphérie ;
- l'absence d'évaluation des conséquences possibles, qu'elles soient négatives, positives ou neutres, de la sédimentation et d'un éventuel changement du cours de l'Authie suite au rechargement en sables, sur les végétations situées en amont ou en aval (laises de mer, végétations halophiles du bord du chenal...)

Elle pense qu'il aurait été intéressant de connaître le protocole de suivi scientifique du CEREMA.

---

### **Avis favorable à la majorité assorti des préconisations suivantes :**

#### **Décision**

- Un suivi pluriannuel du trait de côte au droit de ces ouvrages et plus largement sur l'ensemble de la baie doit être mis en place au regard des différentes actions menées dans la baie d'Authie ;
- Un suivi rétro littoral doit être mis en place pour suivre l'envol du sable ;
- Le Parc devra être associé aux différents suivis de l'évolution du trait de côte mis en place.

**1 abstention**

---

- **Renouvellement d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour les enrochements du pied de la digue Jules Noiret – Le Crotoy**

Mme Poupart demande s'il y a eu des sondages sur l'intérieure de la digue sur d'autres endroits que ceux atteints lors du dernier événement climatique ?

- ➔ Mme Bourgau, SMBDSGLP et maire du Crotoy, répond qu'il n'y a pas eu de sondages réalisés. Néanmoins dans le passé, il y a eu d'autres trous que celui connu dernièrement et en dessous il y a un vide assez énorme. Elle estime donc que la structure de l'ouvrage est très fragile. L'idée est bien de renforcer l'enrochement pour le préserver en attendant les travaux du PAPI.
- ➔ M. Florin ajoute que la structure est en danger. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une digue mais d'un péré composé de pierre et de béton sur du sable, qui n'a donc pas la résistance mécanique d'une digue. L'enrochement est important pour la sécurité des personnes et des biens.

M. le Président demande si c'est le syndicat mixte qui est chargé de l'entretien de l'ouvrage ?

- ➔ Mme Bourgau répond que c'est le syndicat mixte qui gère le trait de côte. Elle ajoute que l'enrochement peut s'installer et se déplacer assez facilement et qu'il est peu coûteux. Elle insiste sur l'urgence de la situation.

---

**Décision**

**Avis favorable à l'unanimité** mais préconise qu'au regard des demandes de renouvellement successives depuis 2007, une concession d'utilisation soit délivrée par la DDTM 80 lors de la délivrance du prochain titre d'occupation du DPM.

---

- **Renouvellement d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour l'entretien de la digue des Bas-Champs-extraction de matériaux**

---

**Décision**

**Avis favorable à l'unanimité** mais le conseil préconise qu'au regard des demandes de renouvellement successives depuis 2007, une concession d'utilisation soit délivrée par la DDTM 80 lors de la délivrance du prochain titre d'occupation du DPM.

---

- **Renouvellement d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour une parcelle de terrain en baie d'Authie Sud**

---

**Décision**

**Avis favorable à l'unanimité** sous réserve qu'au regard des demandes de renouvellement successives depuis 2007, une concession d'utilisation soit délivrée par la DDTM 80 lors de la délivrance du prochain titre d'occupation du DPM.

---

- **Raid endurance équestre**

- ➔ M. Triplet, Personnalité qualifiée au titre des oiseaux marins, explique que pour cette année il y aura un marquage qui permettra de rester sur le chemin. Ensuite, il faudra négocier avec le domaine du Marquenterre.
- ➔ Mme Foureau complète la recommandation formulée par l'équipe qui indique d'éloigner de plus de 5 mètres le balisage du pied de dune. Avant le pied de dune, il y a la descente de la dune, elle souhaite que soit recommandé un balisage de la descente de dune en direction du Nord de façon à ce que les vents dominants puissent rabattre le sable sur la brèche et refermer le dérangement occasionnel dans la dune.

---

**Décision**

**Avis favorable à l'unanimité** assorti des recommandations suivantes :

- Un éloignement à plus de 5 mètres des pieds de dunes et des laisses de mer par balisage est recommandé.
-

- 
- La descente de dune s'effectue – via un balisage approprié – en direction du nord, de façon à ce que les vents dominants de sud-ouest rabattent le sable sur la brèche créée et minimisent ainsi le dérangement de la dune.
- 

- **Jet événement au Tréport**

M. Fasquel souligne, que suite à l'avis donné l'an dernier, il y a eu des échanges bilatéraux directs avec ceux qui ont produit l'étude. Il lui semble opportun de reconduire ce travail exemplaire, effectué en amont avec les porteurs de projets.

---

**Décision**                      **Avis favorable à l'unanimité.**

---

- **Cerfs-volants à Berck**

- ➔ M. Fasquel explique que l'an dernier le conseil de gestion avait émis un avis positif avec une recommandation sur les phoques et que l'étude fournie par le Parc a bien été prise en compte mais que les conclusions ne sont pas toujours très adroites.

---

**Décision**                      **Avis favorable à l'unanimité.**

---

## **7- Points divers**

---

### **Retour sur le programme d'actions 2017 :**

M. Fasquel, suite au dialogue de gestion avec l'AFB, informe que l'ensemble du programme d'actions a été validé. Il y aura un budget de l'ordre de 550 000 € en crédit de paiement avec une enveloppe en autorisations d'engagement plus importantes. Cela inclue le programme Life pêche à pieds et des financements divers (agence de l'eau), hors investissement. Il propose d'envoyer aux membres la synthèse du programme d'actions 2017.

Lors du conseil de gestion du 4 mai, des points d'étape permettront de montrer certaines actions qui ont démarrées (ex : gestion des déchets ; filets biodégradables ; sport et activités sur le milieu).

M. le Président ajoute qu'un retour sur le déménagement du Parc naturel marin sera présenté lors de la prochaine instance. Il précise, qu'à ce jour, il y a 2 options (dans Capécure et site Aréna). Puis, sur l'installation d'une antenne en Baie de Somme.

### **Point sur l'AME :**

Mme Viera rappelle qu'une aire marine éducative est une zone maritime de petite taille, gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire. Il s'agit d'un projet pédagogique éco-citoyen de connaissances et de protection du milieu marin, placé au sein d'une dynamique territoriale faisant appel à l'école et la commune concernée mais aussi d'associations d'usagers et de protection de l'environnement. C'est une décision interministérielle de généraliser ce projet, avec une année pilote dans laquelle 8 sites ont été identifiés parmi lesquels l'école élémentaire du Crotoy dont le référent est la réserve naturelle de la Baie de Somme. Le Parc naturel marin accompagne et finance l'AME (ex : matériel, prise en charge de la sortie de découverte de pêche en mer). La classe présentera lors du conseil de gestion du 4 mai son AME. Le Parc, à travers ses objectifs de sensibilisation au milieu marin, devra se positionner dans la pérennisation de ce projet et à son développement. Elle précise que le support de présentation sera envoyé aux membres du conseil de gestion avec le lien d'un article du Syndicat mixte à consulter.

M. le Président ajoute que le Parc a l'ambition d'aider à la mise en œuvre de nouvelles AME.

M. Baillet demande si ça pourrait s'étendre à d'autres écoles ? Il demande ce qu'il faut faire ?

- ➔ Mme Viera répond que le 30 mars aura lieu une réunion à laquelle les acteurs concernés sont conviés, ainsi que les rectorats afin de mettre en place la pérennisation de ce projet.

### **Point sur l'absentéisme :**

M. le Président rappelle l'article 25 du règlement intérieur relatif à l'absentéisme. 3 titulaires et suppléants ont été absents 4 fois consécutives sans s'excuser.

- M. Everard (titulaire) et M. Lescoutre (suppléant) - France Nature Environnement
- M. Gosselin (titulaire) et M. Beaugeois (suppléant) - Association de défense des pêcheurs à pied de la côte d'Opale
- M. Claude Seillier (titulaire) et M. Pierre Seillier (suppléant) - pêcheurs pro

Le Président propose de leur écrire pour leur rappeler le règlement avec copie au président de l'association. Si pas de réaction lors du prochain conseil de gestion : délibération pour les exclure et demander aux commissaires du gouvernement de proposer 3 nouveaux titulaires.

Mme Roncin informe que des élections vont avoir lieu au sein du CRPM modifiant les représentants au conseil de gestion du Parc naturel marin.

M. Fasquel rappelle qu'il est important d'avoir des membres actifs pour l'obtention du quorum sans lequel la réunion ne peut avoir lieu. Il rappelle également que le titulaire doit prévenir son suppléant lorsqu'il ne peut pas être présent au conseil de gestion.

M. le Président rappelle que les procurations ne sont acceptées que pour les personnalités qualifiées. C'est une décision nationale prise pour l'ensemble des Parcs.

### **Point d'actualité :**

M. Louarn, Préfecture maritime, fait un point d'actualité sur les enjeux de la façade qui concernent le Parc et l'exercice POLMAR mer qui est programmé en 2017.

- ➔ M. Le président pense qu'il faut positionner le Parc naturel marin dans tous les dispositifs de gestion ou de planification de la façade maritime (Conseil maritime de façade, document stratégique de façade...).
- ➔ Mme Roncin appuie les propos du Président.

**Rappel de la date du prochain conseil de gestion : 04 mai**

## Liste des membres présents

### Représentants de l'Etat et établissements publics : 6/6

- M. Gaël VERPIOT, Commandant de la Zone maritime Manche mer du Nord
- M. Médhi BOUCHELACHEM, Direction interrégionale de la mer / Manche Est Mer du Nord
- M. Marie-Pierre ROUSSEAU, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord-Pas-de-Calais
- M. François NADAUD, Délégation mer et littoral / DDTM du Pas-de-Calais
- Mme Caroline FOUREAU, Délégation régionale Manche mer du Nord / Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- M. Ludovic LEMAIRE, Direction de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

### Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements : 6/13

- Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Conseil départemental Pas-de-Calais
- M. Jean-François RAPIN, Pôle métropolitain de la Côte d'Opale
- Mme Jeanine BOURGAU, Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
- M. Dominique GODEFROY, Communauté d'agglomération du Boulonnais
- M. Pierre-Georges DACHICOURT, Communauté de communes Opale sud
- M. Alain BAILLET, Communauté de communes Authie Maye

### Représentants des organisations représentatives des professionnels : 13/22

- M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie
- Mme Delphine RONCIN, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord Pas-de-Calais Picardie
- M. Gérard MONTASSINE, Représentant des pêcheurs professionnels
- Mme Renée MICHON, Représentant des pêcheurs professionnels
- M. Stéphane PINTO, Représentant des pêcheurs professionnels
- Mme Manon JOGUET, Organisation de producteurs de pêche maritime / FROM NORD
- Mme Laetitia PAPORE, Extracteurs de granulats / UNICEM
- M. Christophe LEBLANC, Syndicat des énergies renouvelables
- Mme Ségolène LATHUILE, CCI Littoral Normand-Picard
- M. Alain TERNISIEN, CCI Côte d'Opale
- M. Bruno MARGOLLE, Coopérative Maritime Etaploise
- Mme Clémence GARIGLIETTI, Comité Régional Conchylicole Manche Mer du Nord
- Mme Patricia POUPART, Autorité portuaire du port de Boulogne-sur-Mer

### Représentants d'organisations d'usagers : 5/5

- M. Bernard FLORIN, Association de chasse maritime de la Somme
- M. François JOLIVEAU, Comité départemental olympique et sportif
- M. Dominique VIARD, Fédération des pêcheurs plaisanciers

M. André WIDHEM, Fédération française des ports de plaisance

M. Benjamin BIGOT, Association de chasse maritime du Pas-de-Calais

**Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, PNR, RNN et les personnalités qualifiées : 9/10**

M. Marc SARPAUX, Parc naturel régional Cap et Marais d'Opale

Mme Françoise DUHAMEL, Conservatoire botanique national de Bailleul

M. Jacky KARPOUZOPOULOS, Coordination mammologique du Nord de la France

M. Thierry RUELLET, Groupe d'études des milieux marins estuariens et littoraux

M. Yves MAQUINGHEM, Picardie nature

M. Jean-Marc HOEBLICH, au titre des sciences humaines et sociales

M. Patrick TRIPLET, au titre de la connaissance des oiseaux marins

M. Christophe LOOTS, au titre de la connaissance halieutique et des milieux marins

M. Bernard LEFEBVRE, Réserve naturelle de la Baie de Somme

**Et**

M. Wibart, Chef du bureau du développement économique et de l'aménagement du territoire à la sous-préfecture d'Abbeville

M. Mortreux, Directeur du Grand Site de France des 2 Caps